

AR Prefecture

047-254702582-20240626-DL2024_06_01-DE Reçu le 27/06/2024

Comité syndical du 26 juin 2024

DL 2024 06/01

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES **DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni, salle de la Maison de l'Economie Circulaire à DAMAZAN, le mercredi 26 juin 2024 à 14h30, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47: Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8)

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION: Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS: Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5);

SMICTOM LGB: François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5); FUMEL VALLÉE DU LOT: Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2):

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTHOREAU (2); COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1);

Nombre de conseillers en exercice : 36

<u>Présents</u>: Mme DUCOS, MM. BARJOU, BIASOTTO, BORDENEUVE, DE COLOMBEL, DERC, GIRARDI, KLEIBER, LAVILLE, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, VERDELET (14)

Représentés: Mme ARMELLINI par M. BARJOU, M. BILIRIT par M. VERDELET, Mme BONNEAU par M. DERC, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, M. BRUYERE par M. ROSIER, M. CAMINADE par M. SEGALA, Mme FOUNAUD-VEYSSET par M. BIASOTTO, M. GOZZERINO par M. KLEIBER, Mme PRELLON par M. LAVILLE, M. FLORIO par M. PIN, M. LORENZELLI par M. GIRARDI, M. LERDU par M. BORDENEUVE, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL (13) Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Nombre de délégués présents : 14

Représentés : 13 **TOTAL: 27**

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO et Marie-Claude ARQUEY

DL 2024 06/01

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES **DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères.

Le décret n°2015-1827 pris pour application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissante verte (TEPCV) vient modifier le contenu du rapport notamment les indicateurs d'ordre technique et financier.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2023 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par le Syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, dans le cadre de sa compétence.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets. Il sera mis en ligne sur le site internet de ValOrizon www.valorizon.com.



AR Prefecture

047-254702582-20240626-DL2024_06_01-DE Reçu le 27/06/2024

DI 2024 06/01

Le rapport annuel 2023 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés a été présenté au comité syndical.

A L'ISSUE DE CETTE PRÉSENTATION, LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ

- Article 1 : **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 ci-annexé.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre:	0
Abstentions:	0

Publication sur le site internet le 27 juin 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président, Ludovic BIASOTTO